

RÉSUMÉ

**MÉMOIRE
SUR LE PROJET DE LOI N^o 124,
LOI SUR LES SERVICES DE
GARDE ÉDUCATIF À L'ENFANCE**

23 novembre 2005

Ce mémoire a été préparé sous la responsabilité de :

M^{me} Danielle Bibeau
Responsable de service de garde en milieu familial
Blainville

Ce mémoire parle d'un réseau en pleine évolution, des différents partenaires qui eux, sont en période d'adaptation et commencent à peine à se connaître et à s'apprécier.

Il parle aussi des inquiétudes des parents quant à l'instabilité du réseau et de la difficulté des enfants, à vivre de constants remous dans le réseau. Déjà que certains d'entre eux, en vivent suffisamment dans leur milieu familial, pas nécessaire dans rajouter.

Il décrit aussi le combat des éducatrices en milieu familial pour un salaire et des conditions de travail décentes. Il demande à Madame la Ministre de soutenir la formation enclenchée et de reconnaître les acquis des travailleuses en milieu familial comme piste de solution à la problématique actuelle.

Le blâme adresser à Madame la Ministre, vise à faire bouger les choses dans le bon sens, celui de la médiation entre les partenaires actuels du réseau. Le projet de loi 124, est inacceptable dans sa forme actuelle.

Il en demande le retrait et demande la formation de comités formés de personnes compétentes pour modifier la loi actuelle des Centres de la Petite enfance et l'améliorer.

**MÉMOIRE
SUR LE PROJET DE LOI N^o 124,
LOI SUR LES SERVICES DE
GARDE ÉDUCATIF À L'ENFANCE**

24 novembre 2005

Ce mémoire a été préparé sous la responsabilité de :

M^{me} Danielle Bibeau
Responsable de service de garde en milieu familial
Blainville, Québec.

Madame la Ministre,

D'abord et avant tout, j'aimerais vous dire que parents et éducatrices reconnaissent le grand progrès du réseau des services de garde au niveau de la qualité des services éducatifs. Ce progrès se voit aussi à travers la formation continue données aux éducatrices, tant en milieu familial qu'en installation.

Par contre, tout le monde s'inquiète de la sécurité et de la stabilité du réseau. Les augmentations de tarif représentent une dépense importante pour les familles et souvent, se sont les éducatrices en milieu familial qui en font les frais car les parents croient faussement, qu'elles en profitent.

En ce qui me concerne, la nouvelle loi n'est qu'un moyen détourné de niveler le salaire des éducatrices en milieu familial, pour éviter l'incontournable équité salariale entre les éducatrices de différents milieux. Quand on sait que le tribunal du travail les a reconnues comme salariées...on comprend l'impact important sur le budget.

Pourtant, beaucoup d'entre elles se perfectionnent annuellement et retournent aux études malgré des horaires de dix heures par jour, un maigre salaire et aucun soutien financier au niveau des remplacements !

On continue de dire qu'il manque de places et que les services manquent de souplesse au niveau des horaires pour répondre aux besoins des parents, mais on ne reconnaît pas le besoin criant du remplacement ponctuel, des éducatrices en milieu familial. Ces femmes, se tuent à la tâche quotidiennement et lorsque épuisées, elles perdent patience avec les enfants, on se moque éperdument de leur fournir une quelconque aide.

Madame la Ministre, il est plus facile de blâmer la personne que le système ! Ouvrez-vous les yeux ! Elle est seule pour s'occuper de six enfants, faire la comptabilité, la gestion des places, l'entretien des locaux, la préparation des repas, la planification des activités, les visites, les rencontres avec les parents et j'en passe.

Comme notre bonne mère de famille d'antan...elle assume son rôle au maximum, en bas du salaire minimum ! Que de progrès en cinquante ans, sur le travail des femmes à la maison !

Madame la Ministre, quelle bassesse venant d'une autre femme ! Alors qu'on élit nos députés féminins dans l'espoir d'obtenir un minimum de solidarité dans ce monde d'hommes...on se rend compte que vous ne travaillez pas pour l'avancement des femmes!

Il est temps de remettre vos pendules à l'heure, Madame la Ministre !

En matière de contrôle et de réglementation, la cours est déjà pleine, ce n'est pas en changeant de contrôleur que vous nous épaterez ! On en est à l'étape du raffinement des procédures et de la valorisation des employées. Vous voulez que toutes les éducatrices aient un DEC...bravo ! Maintenant donnez-leur les moyens d'y arriver en les rémunérant convenablement et en soutenant leurs efforts de formation. Puisque l'expérience est là, utilisez-la à son maximum.

Tout le monde s'entend pour dire que le DEC c'est important, mais l'application de la théorie a souvent besoin de l'expérience pour la soutenir. Dans une société dite évoluée, qui se vante de vouloir utiliser l'expertise des cinquante ans et plus, il serait temps de mettre en place les mécanismes de reconnaissance des acquis.

Vous ne vouliez plus qu'on travaille au noir ! Maintenant que vous percevez nos impôts allègrement, vous nous projetez dans la grande noirceur en réinstallant un climat de concurrence malsaine entre des employées qui travaillent tous au bien-être de la prochaine génération.

Diviser pour mieux régner ! Madame la Ministre, on ne mange plus de ce pain-là !

Dans ce réseau en pleine évolution, il revient à chacun des intervenants concernés de trouver des solutions à leurs problèmes. Un divorce ne remplacera jamais une bonne médiation, surtout pas sur le dos des enfants.

Madame la Ministre, je suis contre votre projet de loi car il ne fera qu'envenimer les choses ! Sachez qu'au Québec, personne n'est plus dupe de vos manigances politiques ! On ne veut pas « changer quatre trente sous pour une piastre. »!

Je vous demande donc de retirer votre projet de loi et de mettre en place des comités formés de personnes compétentes en la matière, afin de réévaluer le fonctionnement de la loi actuelle sur les Centres de la petite enfance et de trouver des solutions acceptables à la problématique actuelle.